



## CONVOCAATION

### SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL LE 23 AVRIL 2024 A 15.00 HEURES

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal qui aura lieu le **mardi 23 avril 2024 à 15.00 heures** dans la salle des séances de la mairie à Weiswampach pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

#### Séance à huis clos

1. Affaires de personnel.

#### Séance publique

2. Enseignement fondamental: Approbation de la convention de prestation de service dans le cadre des cours de natation.
3. Modification du règlement d'ordre intérieur du conseil communal: Approbation.
4. Modification du règlement concernant l'engagement d'étudiants durant les vacances scolaires: Approbation.
5. Modification du règlement communal concernant le cimetière forestier « Sanschend » à Weiswampach: Approbation.
6. Modification du règlement-taxes concernant le cimetière forestier « Sanschend » à Weiswampach: Approbation.
7. Modification du règlement communal portant fixation des conditions d'utilisation de la remorque lave-vaisselle dite « Spullweenchen »: Approbation.
8. Modification du règlement-taxes pour l'utilisation de la remorque lave-vaisselle dite « Spullweenchen »: Approbation.
9. Confirmation d'un règlement de circulation temporaire.
10. Informations du collège des bourgmestre et échevins.

Weiswampach, le 17 avril 2024.  
Le collège des bourgmestre et échevins.

